



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Beneficiaires

Question écrite n° 47826

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le principe de liberté de choix du praticien. Compte tenu des spécialités du régime de sécurité sociale des mines en matière d'organisation des soins, la réaffirmation de ce droit ne semble pas modifier les règles relatives au recours aux structures sanitaires de la Société de secours minière. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions d'étendre le principe du libre choix du praticien à l'ensemble des assurés sociaux afin, notamment, que les personnes affiliées au régime de la sécurité sociale des mines puissent recourir aux services des professionnels de santé exerçant dans le cadre de la médecine libérale.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47826

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 471